



# *International Foundation for the Law of the Sea*

---

## **Résolution de l'Académie d'été 2012**

Nous, les trente cinq (35) participants à la Sixième Académie d'été de la Fondation Internationale du Droit de la Mer,

Réunis dans la Ville Libre et Hanséatique de Hambourg, au siège du Tribunal International du Droit de la Mer, du 22 juillet au 18 août 2012;

Ayant eu l'honneur et le privilège de participer à la Sixième session de l'Académie d'été sur le thème « Utilisations et Protection de la mer - perspectives juridiques, économiques et des sciences naturelles », avec un accent particulier sur la promotion de la gouvernance des océans et du règlement pacifique des différends;

Saluant le contenu varié et équilibré du programme de l'Académie, tant du point de vue du droit de la mer que du droit maritime à travers des cours, des ateliers, des débats, des discussions et le procès simulé

Conscients de la contribution importante de l'Académie pour la promotion d'une meilleure compréhension du Droit de la mer et du Droit maritime;

Saluant la représentation géographique, ethnique et équilibrée du genre, des participants et des conférenciers;

Reconnaissant l'intérêt, aussi bien des Etats que des institutions privées, pour la bonne gouvernance des océans;

1. Exprimons notre sincère gratitude à la Fondation, et à son personnel pour l'organisation réussie de la sixième session de l'Académie d'Eté et également aux conférenciers pour avoir partagé leurs connaissances et leur expertise ;
2. Exprimons notre profonde gratitude aux donateurs de l'Académie d'été de 2012. Nous pensons notamment à : la China Institute of International Studies, Edmund Siemers-Stiftung, German Foreign Office (Auswärtiges Amt) et la Nippon Foundation;
3. Adressons par ailleurs, nos sincères remerciements à Ince & Co. International Law Firm, Lebuhn & Puchta Rechtsanwälte, et Watson, Farley & Williams;
4. Demandons à la Fondation de donner l'opportunité aux participants de présenter des exposés sur des sujets de leurs choix, en rapport avec le thème de l'Académie d'été et ce, sur une base facultative;
5. Mettons l'accent sur le caractère enrichissant des modules interactifs en tant qu'outils bénéfiques d'échanges et invitons la Fondation à envisager l'inclusion de plus de séances participatives telles que les travaux en ateliers;
6. Interpellons la Fondation sur la nécessité de promouvoir le multilinguisme lors des conférences, en vue d'une plus large représentativité géographique et culturelle des

enseignants et l'encourageons à disposer dans ces cas, des services d'interprétation simultanée permettant une plus grande implication des participants dans les discussions;

7. Invitons la Fondation à encourager et assurer un véritable équilibre géographique dans le choix des conférenciers de l'Académie d'été;

8. Interpellons la Fondation et le Tribunal International du Droit de la Mer, sur la possibilité pour les participants, d'avoir accès à la bibliothèque et aux banques de données, dès le début du Programme, pour leur permettre d'effectuer des recherches, de se préparer pour les conférences et éventuellement, de contribuer et de participer aux discussions;

9. Suggérons une large promotion de l'Académie d'été de la Fondation, à travers des fora et les centres universitaires, en vue d'une meilleure diffusion de ses objectifs et partant, une meilleure connaissance de l'institution, qui pourrait influencer sur le nombre et la diversité géographique des participants;

10. Encourageons la Fondation à poursuivre ses activités extra académiques et de veiller à l'équilibre entre le temps imparti aux conférences et le temps requis pour la préparation du procès simulé et des présentations;

11. Invitons la Fondation à envisager la possibilité d'organiser tous les cinq (05) ans, une conférence, un colloque ou un séminaire sur des thèmes contemporains du Droit de la Mer et du Droit Maritime, à l'intention de tous les membres du réseau des participants de l'Académie d'été. Ceci pourrait se dérouler sur une base rotative dans les pays respectifs des participants, afin de favoriser et de susciter des sessions interactives et d'avoir une vue d'ensemble sur les thèmes abordés;

12. Souhaitons enfin, que la Fondation veille à la mise en oeuvre de cette déclaration;

Fait à Hambourg en deux exemplaires originaux, en français et en anglais, ce 17 Août 2012.  
Les deux textes font également foi.